

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC concernant le préavis 54/04

CONSEIL COMMUNAL DE CUGY

Enquête complémentaire relative au règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions de la commune de Cugy
--

La commission ad hoc formée de MM. Markus Hess, Pascal Bourgoïn et Mario Fellrath s'est réunie à deux reprises, soit les 17 et 31 janvier 2005

La commission tient à remercier les membres de la Municipalité, MM. François Gilléron syndic et Mme Jacqueline Franzini pour leur disponibilité et les informations reçues.

Les modifications du règlement apportées par le conseil communal dans sa séance du 29 avril 2004 et qui ont fait l'objet de la mise à l'enquête complémentaire (du 13.08 au 13.09.2004), sont reportées en annexes.

La mise à l'enquête a suscité le dépôt des trois oppositions mentionnées dans le préavis.

Pour analyser la justification de ces oppositions, la municipalité les a soumises au cabinet d'avocats de Me Maire, Freymond & Associés qui ont formulé leur proposition de réponse par un courrier du 10 novembre 2004 adressé à la municipalité de Cugy.

Selon l'art. 58 al. 5 LATC, seules les oppositions qui portent sur les modifications mises à l'enquête sont recevables.

Après avoir pris connaissance des pièces authentiques des opposants et de la lettre du cabinet d'avocats, la commission unanime se rallie aux déterminations de ces derniers qui proposent à la municipalité de lever les oppositions.

En conséquence, la commission ad hoc, unanime, vous propose :

1. de soutenir la municipalité dans ses propositions de lever les trois oppositions
2. de charger la municipalité de transmettre le nouveau règlement au Département des Infrastructures pour le faire avaliser.
3. de donner mission à la municipalité de régler, dans le respect de ses prérogatives, toutes démarches visant à mettre en œuvre le nouveau règlement dans les meilleurs délais.

Cugy, le 23 mars 2005

Les membres de la commission ad hoc

Markus Hess

Pascal Bourgoïn

Mario Fellrath